

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 385-20121207

QUÉBEC



TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 6 DÉCEMBRE 2012.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2
REMARQUES FINALES	6

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Liste des documents déposés



Séance du jeudi 6 décembre 2012

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (Ordre de l'Assemblée le 29 novembre 2012)

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président

M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M. Cardin (Sherbrooke) en remplacement de M. Trudel (Saint-Maurice)

M^{me} Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Hébert (Saint-François), ministre de la Santé et des Services sociaux

M. Richer (Argenteuil)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Autre député présent :

M. Deltell (Chauveau)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^{me} Lise Verreault, sous-ministre associée, ministère de la Santé et des Services sociaux

M. François Dion, directeur, ministère de la Santé et des Services sociaux

M^e Ariel G. Boileau, ministère de la Santé et des Services sociaux

M. Paolo Houle, président-directeur général par intérim, SOGIQUE

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 05, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Hébert (Saint-François), M. Bolduc (Jean-Talon) et M^{me} Daneault (Groulx) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Il est convenu d'étudier séparément chacun des articles introduits par l'article 1.

Article 11.7.1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Verreault de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Dion de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Boileau de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 11.7.1.

Article 11.7.2 : Un débat s'engage.

À 17 h 34, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 11.7.2, amendé, est adopté.

Article 11.7.3 : Un débat s'engage.

À 17 h 38, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Daneault (Groulx) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 11.7.3, amendé, est adopté.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 1.

Article 2 : Il est convenu d'étudier l'article 6 introduit par l'article 2.

Article 6 : Un débat s'engage.

À 17 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 51, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 6.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 1 suspendue précédemment.

Article 1 (suite) : Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 11.7.1.

Article 11.7.1 (suite) : Un débat s'engage.

M^{me} Vallée (Gatineau) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 11.7.1, amendé, est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 2.

Article 2 (suite) : Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 6.

Article 6 (suite) : M^{me} Vallée (Gatineau) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 6, amendé, est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

À 20 h 14, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

À 20 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'article 4 est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

À 20 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : Un débat s'engage.

À 20 h 42, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

À 21 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. le président dépose le document coté CSSS-001 (annexe II).

Le débat se poursuit.

À 21 h 41, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 29 minutes.

M. le président dépose les documents cotés CSSS-002 et CSSS-003 (annexe II).

À 21 h 47, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Houle de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Annexe I : L'Annexe I est adopté à la majorité des voix.

Article 6 : L'article 6 est adopté à la majorité des voix.

Article 7 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Deltell (Chauvéau) de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 22 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Hébert (Saint-François) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 7, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Hébert (Saint-François) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Daneault (Groulx), M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) et M. Hébert (Saint-François) font des remarques finales.

À 22 h 22, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

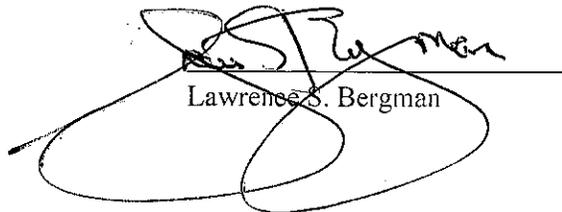
Le président de la Commission,



Cédric Drouin

CD/vb

Québec, le 6 décembre 2012



Lawrence S. Bergman

ANNEXE I

Amendements adoptés



Am 1
Art. 1
(11.7.2)

AMENDEMENT

**LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

(P.L. n° 9)

Article 1 (11.7.2)

Insérer, dans le paragraphe 1^o de l'article 11.7.2
proposé par l'article 1 du projet de loi et après
« des activités », les mots « du ministère ».

Adopté
CG

Am 2
AH 1
(1173)

AMENDEMENT

LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

(P.L. n° 9)

Article 1 (11.7.3)

Insérer, dans l'article 11.7.3, proposé par l'article 1
du projet de loi et après les mots « des activités »,
les mots « du ministère ».

Adopté
(5)

Am 3
Art. 1
(11.7.1)

AMENDEMENT

LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

(P.L. n° 9)

Article 1 (11.7.1)

Remplacer, dans l'article 11.7.1, proposé par l'article 1,
les mots « un autre organisme ou une personne
œuvrant dans le secteur »
par les mots « un autre
organisme ou personne liés au réseau ».

Adopté
(5)

Am 4
Art. 2
(6)

AMENDEMENT

LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

(P.L. n° 9)

Article 2 (6)

Remplacer, dans l'article 6, proposé par l'article 2 du
projet de loi, les mots « un autre organisme ou
une personne œuvrant dans le secteur »
par les mots
« un autre organisme ou personne liée au
réseau ».

Adopté
(6)

Am 5
Art 5

AMENDEMENT

**LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

(P.L. n° 9)

Article 5

Supprimer, à l'article 5, les mots « relatifs
aux droits et obligations ».

Adopté



Am 6
Art. 7

AMENDEMENT

**LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

(P.L. n° 9)

Article 7

Remplacer, à l'article 7 du projet de loi
de ce qui suit : « le 1^{er} janvier 2013 »
par ce qui suit : « à la date déterminée
par le gouvernement ».

Adopté
CG

ANNEXE II

Liste des documents déposés



Liste des documents déposés

SOGIQUE. [Prévision budgétaire du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2013]. 1 f. Déposé le 6 décembre 2012.	CSSS-001
SOGIQUE. [États financiers au 31 mars 2011]. Pagination multiple. Déposé le 6 décembre 2012.	CSSS-002
SOGIQUE. [États financiers au 31 mars 2012]. Pagination multiple. Déposé le 6 décembre 2012.	CSSS-003